# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 8 février 2018 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : *SSAS1801875A*

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5123-2, L. 5123-3 et D. 5123-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies ;*

Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrêtent :

**Art. 1er. –** La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

**Art. 2. –** Le directeur général de la santé et la directrice de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 février 2018.

*La ministre des solidarités et de la santé,*
Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins,*
C. PERRUCHON

*Le sous-directeur du financement du système de soins,*
T. WANECQ

*Le ministre de l'action et des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur du financement du système de soins,*
T. WANECQ

ANNEXE

*(5 inscriptions)*

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics.

La seule indication thérapeutique ouvrant droit à la prise en charge par l'assurance maladie est, pour les spécialités visées ci-dessous :

REPATHA est indiqué chez l'adulte et l'adolescent à partir de 12 ans présentant une hypercholestérolémie héréditaire homozygote en association avec d'autres thérapies hypolipidémiantes.

| Code CIP | Présentation |
|---|---|
| 34009 300 285 7 5 | REPATHA 140 mg (evolocumab), solution injectable en seringue préremplie (B/1) (laboratoires AMGEN SAS) |
| 34009 300 285 8 2 | REPATHA 140 mg (evolocumab), solution injectable en stylo prérempli (B/1) (laboratoires AMGEN SAS) |
| 34009 300 285 9 9 | REPATHA 140 mg (evolocumab), solution injectable en stylos préremplis (B/2) (laboratoires AMGEN SAS) |

| Code CIP | Présentation |
|---|---|
| 34009 300 286 0 5 | REPATHA 140 mg (evolocumab), solution injectable en stylos prérempli (B/3) (laboratoires AMGEN SAS) |
| 34009 300 286 1 2 | REPATHA 140 mg (evolocumab), solution injectable en stylos prérempli (B/6) (laboratoires AMGEN SAS) |